



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté n°18-10/43-PREF-SDS du 1^{er} octobre 2018
portant autorisation de surveillance sur la voie publique par la société de sécurité privée
"5 SUR 5 SECURITE" à l'occasion du COLOR CHARTRES qui aura lieu
le jeudi 4 octobre 2018**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-028-2112-12-11-20130362150 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité à la société "5 SUR 5 SECURITE" sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES ;

Vu la demande présentée le 27 septembre 2018 par Monsieur Sébastien RIBEMONT, Président de la société 5 SUR 5 SECURITE tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance ou de gardiennage sur la voie publique, place des Epars et Butte des Charbonniers à Chartres à l'occasion de Color Chartres qui aura lieu le jeudi 4 octobre 2018 ;

Vu les arrêtés municipaux de la ville de Chartres n° 18/2416 et 18/2425 du 28 septembre 2018 portant autorisation précaire d'occupation du domaine public et réglementation du stationnement et de la circulation à l'occasion de COLOR CHARTRES, le jeudi 4 octobre 2018.

Sur proposition de la Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- ARRÊTE -

Article 1 :

La société "5 SUR 5 SECURITE", sise 3 avenue Nicolas Conté, 28000 CHARTRES, est autorisée à assurer une mission de sécurisation sur la voie publique, place des Epars et Butte des Charbonniers à Chartres à l'occasion de Color Chartres, le jeudi 4 octobre 2018 de 14h00 heures à 22h00 heures.

Article 2 :

cette surveillance pourra être assurée par :

Agents titulaires	Agents suppléants
Monsieur Davy BUISSON	Monsieur Julien BUTTET
Madame Romy SCHALAIRE	Monsieur CARDELAIN Franck
	Monsieur Cédric FROGER
	Monsieur Ludwig PRONZONLA
	Monsieur Sébastien RIBEMONT
	Monsieur Eric ROCHETTE

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

Le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

La Directrice de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir, le Directeur départemental de la sécurité publique d'Eure-et-Loir et le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la Préfète,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,**

Juliette AUBRUN

